

LETTRE D'INFORMATION

JANVIER 2020

ERG

EDF
renouvelables

opale
énergies naturelles

PARC ÉOLIEN DU LOMONT

En portant le premier projet éolien installé en Franche-Comté, les communes de Valonne, Vyt-lès-Belvoir, Neuchâtel-Urtière, Solemont et Feule ont fait du Vallon de Sancey un territoire précurseur en matière de transition énergétique. Depuis sa mise en service en 2007, le parc éolien du Lomont a produit 40 000 MWh par an d'énergie renouvelable, et alimente chaque année l'équivalent de 16 000 habitants en électricité renouvelable. Les éoliennes ont pris leur place dans le paysage, et sont devenues un emblème du territoire, jusqu'à figurer désormais sur le logo de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe !

La durée de vie d'une éolienne est estimée entre 15 et 20 ans. Dans l'éolien, les délais d'études et d'instruction par les services de l'Etat sont de plusieurs années ; il faut donc dès à présent anticiper et préparer la deuxième vie du parc éolien.

La partie ouest du parc éolien, composé de 10 éoliennes sur la crête du Lomont est détenue par EDF Renouvelables et ERG France. C'est d'un commun accord qu'ils ont décidé d'initier en 2019 les démarches pour renouveler cette partie du parc. En collaboration avec les élus des communes de Valonne et de Vyt-lès-Belvoir ainsi que de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe, Opale EN a été mandatée afin de réaliser et suivre les études liées à la modernisation des installations.

L'évolution considérable réalisée sur la technologie éolienne va permettre d'implanter des machines nouvelle génération produisant 2 fois plus que celle installées en 2007 sur la crête du Lomont.

Le site du Lomont pourra ainsi contribuer plus efficacement à la transition énergétique tout en pérennisant les retombées fiscales et locatives actuelles pour les communes d'accueil.



L'ÉVOLUTION DU PROJET EN CHIFFRES

10 ÉOLIENNES actuellement

8 À 10



ÉOLIENNES

(dans le parc à venir)

40

GWH

80

GWH

PRODUITS / AN

SOIT

2x

PLUS DE PERSONNES ALIMENTÉES EN ÉNERGIE RENOUELEBLE



32 000 HABITANTS



SUFFIT-IL DE DÉMONTER LES ANCIENNES ÉOLIENNES ET D'EN MONTER DE NOUVELLES ?

Non.

Chaque modèle d'éolienne a une manière bien spécifique de reporter dans le sol la poussée que le vent exerce sur l'aérogénérateur. Pour garantir la stabilité de l'éolienne, la fondation est conçue de manière à répercuter ces efforts dans le sol. Le dimensionnement de la fondation est issu d'un calcul « sur mesure », qui tient compte des caractéristiques de l'éolienne mais aussi des caractéristiques du vent sur le site. Il n'est donc pas possible de réutiliser une fondation conçue pour un ancien modèle d'éolienne. De nouvelles fondations étant de toute façon nécessaires, la position des éoliennes pourra être adaptée si cela s'avère pertinent.

COMMENT SERA DÉFINIE L'IMPLANTATION DES NOUVELLES ÉOLIENNES ?

L'impact sur l'environnement du parc éolien modifié est étudié de la même manière que lors de la création d'un nouveau parc. De nombreuses études sont donc menées pour identifier les sensibilités du site. Les données recueillies permettront de concevoir le projet qui s'intègre le plus judicieusement possible dans son contexte. La coordination de ces études et l'optimisation de ce nouveau projet ont été confiées au bureau d'études Opale Energies Naturelles, qui connaît bien le territoire. Basée à Fontain, à 10 minutes de Besançon, Opale EN a développé le parc éolien des Monts du Lomont sur les communes de Crosey-le-Grand, Rahon et Vellerot. Elle a également développé pour son propre compte les 3 éoliennes de Mont de Villey, dont la construction démarre début 2020 sur les communes de Valonne et Dambelin. Les résultats de ces études permettront de définir un nouveau schéma d'implantation qui fixera le nombre d'éoliennes du futur parc, leur taille et leur positionnement.

Depuis 2018, l'évolution des parcs éoliens est régie par la loi. Ainsi, ce projet respectera l'ensemble des obligations légales, fixées dans l'article L.181-14 du Code de l'Environnement. Il sera soumis à l'instruction des services de l'Etat et à la décision du Préfet du Doubs.

i



QUI PREND EN CHARGE LE DÉMANTÈLEMENT ?



C'est la société d'exploitation du parc éolien qui a l'obligation légale de démonter les éoliennes et de restituer le site dans son état initial. Les travaux nécessaires au démantèlement des éoliennes en place sont étudiés en même temps que l'élaboration de la nouvelle configuration du parc. Les éoliennes seront démantelées par les exploitants du parc, selon la législation en vigueur et les dispositions de remises en état du site prévu dans l'arrêté.

QUE DEVIENNENT LES ANCIENNES ÉOLIENNES ?

Le mât, qui constitue l'essentiel des matériaux de l'éolienne, est constitué d'acier : il est recyclable à 100 %, ainsi que le cuivre et l'aluminium qui participent au câblage et à l'équipement intérieur. Le béton armé des fondations est aussi valorisé : trié, concassé et déferpillé, il peut être réutilisé sous forme de granulats dans le secteur de la construction.

Les pales sont constituées de matériaux composites à base de fibre de verre ou de carbone et sont à ce jour difficiles à recycler. Toutefois, ce matériau, très utilisé également dans l'aéronautique, fait l'objet de recherches actives pour le valoriser comme combustible ou pour l'intégrer dans la fabrication de matériaux de construction ou d'autres matériaux composites.



QUE SE PASSE-T-IL EN CE MOMENT SUR LE TERRAIN ?

Un **mât de mesure du vent** a été installé en septembre 2019. Il permet d'enregistrer la vitesse et la direction du vent, ainsi que ses turbulences. Les données recueillies permettront de choisir le nouveau modèle d'éolienne le plus adapté techniquement aux caractéristiques de vent du site. Le mât est placé à l'écart des éoliennes existantes : ainsi, le vent est mesuré précisément, en évitant que l'écoulement de l'air soit perturbé par la présence d'un obstacle.

VENT

Une **étude acoustique** est en cours de préparation. Il s'agit, via une simulation informatique, de définir le niveau de bruit que les nouvelles éoliennes devront respecter afin de ne pas dépasser les seuils réglementaires.

Lors de cette étude, des habitants pourraient être sollicités pour installer des micros dans leur jardin cet hiver. Des données des niveaux de bruits actuels avec et sans fonctionnement des éoliennes existent déjà. Elles sont issues des études acoustiques réalisées dans le cadre du suivi post-implantation du parc éolien. Elles pourraient également être utilisées dans le cadre de cette étude. La définition du protocole de l'étude acoustique est en cours d'élaboration avec les services de l'état.

ACOUSTIQUE

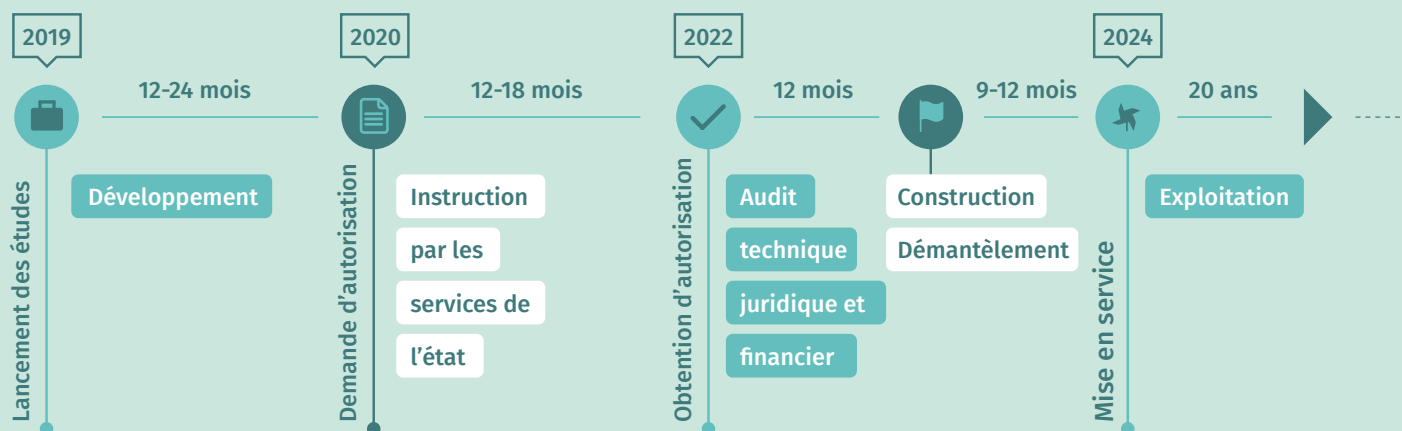


BIODIVERSITÉ



Des **experts naturalistes** se rendent régulièrement sur la zone de projet pour observer, identifier et quantifier les habitats, la flore et l'ensemble de la faune présents. Ces observations permettront de définir les enjeux de la zone liés à la biodiversité.

PLANNING PRÉVISIONNEL



LES ACTEURS DU PROJET



ERG, est l'un des principaux acteurs européens de l'éolien terrestre avec un portefeuille d'actifs opérationnels de 1 900 MW en Europe et l'un des plus importants opérateurs éoliens en France avec 360 MW en exploitation. Le développement des projets éoliens de ERG s'appuie sur un engagement fort auprès des territoires, en assurant l'implication des collectivités locales dans l'ensemble des projets et la transparence à chacune des étapes de leur déploiement. ERG exploite 5 des 10 machines à l'ouest de la partie du parc éolien concerné par le projet de renouvellement, sur les communes de Valonne et Vyt-lès-Belvoir.

WWW.ERG.EU

EDF RENOUVELABLES, filiale à 100% du Groupe EDF spécialisée dans les énergies renouvelables, est un leader mondial de la production d'électricité verte. Du développement à l'exploitation-maintenance, toutes les phases d'un projet sont gérées en interne. L'entreprise maîtrise ainsi la qualité et la performance de ses centrales et accompagne ses partenaires sur le long terme. Elle exploite en France plus de 1500 MW d'éoliennes et exploite les 5 éoliennes à l'est parmi le lot de 10 éoliennes concernées par le projet de renouvellement, sur les communes de Valonne et Vyt-lès-Belvoir.

WWW.EDF-RENOUVELABLES.COM

OPALE ENERGIES NATURELLES, accompagne depuis 10 ans la transition écologique des territoires en assurant le développement, la construction et l'exploitation de projets éoliens, biogaz et photovoltaïques. Plus de 45 collaborateurs, répartis sur 6 agences, mettent leurs compétences au service de projets de territoires durables. Dans le cadre du projet de remplacement du parc éolien du Lomont, Opale EN assure la coordination des études, pour le compte de ERG et EDF Renouvelables.

WWW.OPALE-EN.COM

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?



Vous pouvez contacter l'équipe d'Opale EN :
bonjour@opale-en.eu

opale
énergies naturelles

